GÉNÉRALES DE VENTE



1 **Définitions**

- Dans les présentes conditions générales de vente : 1.1
 - « Cas de Force majeure » désigne un événement ou une circonstance échappant au contrôle de la Société, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. Au sens des présentes, sont notamment considérés comme des cas de force majeure : les catastrophes naturelles, tels que les incendies, inondations, effondrements, tremblements de terre, les embargos, guerres, grèves, émeutes ainsi que les conditions météorologiques défavorables, perturbations de circulation et/ou des pannes de tout moyen de transport;
 - « Client » désigne toute personne physique ou morale qui achète les Produits à la Société pour ses besoins professionnels;
 - « Commande » désigne toute Commande de Produits passée par le Client ;
 - « Conditions générales » désigne les présentes conditions générales de vente de la Société, telles que stipulées dans le présent document ;
 - « Date de livraison » désigne la date/les dates à laquelle/auxquelles ou au plus tard à la date/aux dates à laquelle/ auxquelles la Société devra s'efforcer de livrer les Produits au Lieu de livraison ; cette date/ces dates sera/seront convenue(s) entre les Parties;
 - « DEEE » désigne les déchets d'équipements électriques et électroniques et se rapporte aux Produits ;
 - « Données de livraison » a pour signification celle donnée à ce terme à l'Article 4 des présentes Conditions Générales ;
 - « Garantie » a pour signification celle donnée à ce terme à l'Article 5 des présentes Conditions Générales ;
 - « Jour Ouvré » désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié ;
 - « Lieu de livraison » désigne le lieu où la Société devra livrer les Produits au Client, tel qu'indiqué dans la Commande ;
 - « Période de garantie » a pour signification celle donnée à ce terme à l'Article 5 des présentes Conditions Générales ;
 - « Plan de conception détaillée » désigne le Plan de conception détaillée établi par la Société à la demande du Client sur la base des informations et données communiquées dans sa Commande, constituant l'offre de la Société soumise à validation par le Client :
 - « Produits » désigne les produits que la Société doit livrer au Client et qui sont désignés dans le Plan de conception détaillée :
 - « Société » désigne SYSTEMES ACOUSTIQUES SPECIAUX SAS, Société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 853 647 360, dont le siège social se situe 23, rue du Renard, 75004 Paris.
 - « Spécification » désigne la ou les spécifications propres à chaque Produit, y compris les dessins s'y rapportant, telle qu'indiquées dans le Plan de conception détaillée.
- Toute référence à une loi ou à une disposition de loi fait référence à cette loi ou cette disposition telle qu'applicable dans 1.2 sa dernière version en viqueur.
- 1.3 Toute phrase comprenant les termes « y compris », « inclus », « notamment» ou toute autre expression similaire devra être interprétée à titre indicatif uniquement et devra être interprétée comme ayant un caractère non limitatif.
- 1.4 Toute référence à un « écrit » ou à l'expression « par écrit » englobe notamment les courriers électroniques.
- 1.5 Les titres des articles ne figurent qu'à des fins de lisibilité, pour en faciliter la consultation et n'en affectent pas l'interprétation.
- 1.6 Les mots de genre masculin engloberont ceux de genre féminin et inversement et les mots au singulier engloberont ceux au pluriel et inversement.
- 1.7 Le terme « Personne » désigne toute personne physique, entreprise, association, société de personnes ou société de capitaux ainsi que ses représentants, successeurs et ayants droit.

Dispositions générales 2

- 21 La fourniture de Produits par la Société au Client, et plus généralement les relations entre les Parties, seront régies uniquement par les présentes Conditions Générales, à l'exclusion de toutes autres conditions qui n'auraient pas été négociées et acceptées expressément par la Société. Aucune modification apportée de manière unilatérale aux présentes Conditions Générales postérieurement à la passation de la Commande ne sera opposable à l'autre Partie, à moins d'être convenue par écrit signé par le Client et la Société.
- Une fois la Commande passée par le Client, la Société établit un Plan de conception détaillée des Produits sur la base des 2.2 informations communiquées lors de la Commande, et l'adresse au Client. Le Client devra s'assurer que les informations qu'il a fournies dans la Commande à la Société sont exactes, actualisées et complètes ; ces données constitueront la base du Plan de conception détaillée.

GÉNÉRALES DE VENTE



- Le Client devra s'assurer que la Commande et le Plan de conception détaillée sont complets, précis et conformes à 2.3 ses exigences qualitatives et quantitatives et que les Produits sont adaptés à l'usage que veut en faire le Client et à l'environnement dans lequel les Produits seront utilisés et/ou installés (que ces informations soient ou non mises à la disposition de la Société).
- 2.4 A réception du Plan de conception détaillée, le Client devra le valider expressément auprès de la Société.
- 2.5 Le Client reconnaît qu'une Commande ne sera considérée comme définitive que lorsque le Client adressera à la Société sa validation du Plan de conception détaillée.
- 2.6 Dans l'hypothèse où le Client souhaite acquérir des Produits autres que les Produits standards proposés par la Société ou dans le cadre d'un projet spécifique, les Parties pourront convenir de conditions particulières qui dérogeront aux présentes Conditions Générales. Ces conditions particulières seront formalisées par contrat écrit dûment signé par les
- 2.7 Sur demande du Client, des échantillons peuvent lui être adressés afin de refléter le Plan de conception détaillée, c'est-à-dire, les dimensions, les finitions et les performances du Produit. Toutefois, les échantillons, dessins, descriptifs et publicités communiquées par la Société ainsi que les descriptions ou illustrations contenues dans les catalogues, brochures et/ou sur le(s) site(s) Internet de la Société ou qui sont fournis autrement au Client sont communiqués dans le seul et unique objectif de donner une idée approximative des Produits. Ils n'ont aucune valeur contractuelle. Tous les échantillons, modèles, dessins et autres matériels produits par la Société (y compris les droits de propriété intellectuelle qui peuvent exister sur ceux-ci) demeurent la propriété de la Société. Le Client ne pourra utiliser, reproduire ou divulguer ces éléments à un tiers qu'après avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la Société et le Client devra les restituer à la Société si celle-ci en fait la demande.
- 2.8 Aucun employé, mandataire, sous-traitant ou autre représentant de la Société n'a le droit de faire des déclarations au sujet des Produits à moins que ces déclarations ne soient autorisées par écrit par la suite au Client. En adhérant aux présentes Conditions Générales, le Client confirme ne pas s'être basé, ni appuyé sur une déclaration qui n'a pas été confirmée par écrit par la Société.
- 2.9 La Société pourra apporter, à tout moment, des modifications aux Conditions Générales, lesquelles s'appliqueront aux ventes de Produits réalisées postérieurement à la date de la modification.

3 **Les Produits**

- 3.1 Les Produits devant être fournis seront ceux décrits dans le Plan de conception détaillée.
- 3.2 La Société se réserve le droit, à tout moment, de modifier, après information du Client, le Plan de conception détaillée communiqué au Client et les Produits, si les dispositions légales, réglementaires ou environnementales en viqueur
- 3.3 Les détails des Produits à livrer sont indiqués dans le Plan de conception détaillée. Toute modification demandée par le Client concernant notamment la nature des Produits, la quantité des Produits, les exigences de séquencement, de mise en palette ou d'emballages en raison d'une demande de changements de dimensions des lots ou de contraintes logistiques sur les lieux de livraison, les délais de livraison des Produits et/ou les exigences de livraison constituera une modification de la Commande et autorisera la Société à réviser ses prix (notamment en raison des changements de dimension des lots), ainsi que les délais de livraison.
- 3.4 Tous les Produits sont fabriqués selon les tolérances de fabrication, de peinture et de finition en vigueur de la Société à tout moment; tout Produit fabriqué dans le respect de ces tolérances ne pourra avoir pour conséquence d'engager la responsabilité de la Société.
- Les Parties reconnaissent que :
- le Client sera entièrement responsable du respect des lois et réglementations relatives à la gestion (et au paiement) de la collecte, du recyclage et de l'élimination selon les normes environnementales de tous les DEEE (de sorte que les obligations y afférentes incombent exclusivement au Client, dans la mesure où les Parties peuvent en convenir en vertu des lois en viqueur) dans la mesure applicable aux Produits fournis ;
- 3.5.2 la Société devra fournir (aux frais du Client) au responsable du programme DEEE du Client les informations, données et autres aides relatives aux Produits que le responsable du programme pourra raisonnablement et nécessairement demander de temps à autre, afin d'aider le Client à se conformer aux exigences légales ;
- le Client devra fournir à la Société, sur demande, tous les documents données et renseignements qu'elle pourra raisonnablement demander et devra lui apporter toute l'assistance dont elle aura besoin pour attester que le Client se conforme aux dispositions des présentes Conditions Générales.

GÉNÉRALES DE VENTE



4 Livraison

- 41 Si la Société doit livrer les Produits à un lieu autre que les locaux de la Société, le Client devra, avant de passer une Commande et afin de permettre à la Société de tenir compte de ces données dans l'établissement du Plan de conception détaillée, fournir à la Société des informations précises sur le programme/échéancier et sur le Lieu de livraison souhaité, sur les restrictions et exigences d'accès ainsi que sur les exigences particulières d'emballage des Produits afin que la Société puisse calculer les frais de livraison des Produits et fixer la Date de livraison et les horaires de livraison (les « Données de livraison »). Le Plan de conception détaillée adressé par la Société sera basé sur les Données de livraison qui lui auront été préalablement communiquées par le Client. En cas de modification des Données de livraison, le Client devra en informer la Société dans les plus brefs délais conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales.
- 4.2 Le Client sera responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des Données de livraison. Si l'une des Données de livraison s'avère être incomplète, inexacte et/ou erronée :
- avant la réalisation par la Société du Plan de conception détaillée, le Client devra communiquer sans attendre à la Société les Données de livraison modifiées ; la Société devra, soit tenir compte de ces modifications pour fixer les prix indiqués soit informer le Client de l'impact des modifications des données sur les conditions prévues ;
- après l'établissement du Plan de conception détaillée par la Société et son acceptation par le Client, le Client devra, sans attendre, communiquer à la Société les détails exacts et la Société aura le droit de modifier le prix et les conditions du contrat du fait de la modification des données, sous réserve d'en avoir expressément informé le Client qui l'aura accepté;
- 4.2.3 la Société aura le droit de facturer au Client tous les frais et dépenses supplémentaires qu'elle aura engagés pour livrer les Produits au Client en raison des Données de livraison incomplètes, inexactes et/ou erronées; et
- la Société ne pourra engager sa responsabilité au titre de l'inexécution de ses obligations issues des présentes Conditions Générales et/ou ne saurait être tenue responsable à l'égard du Client en vertu de celles-ci ou en rapport avec celles-ci en cas de non-livraison par la Société des Produits au Client conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales si ce défaut de livraison est imputable à des Données de livraison inexactes, incomplètes ou
- 4.3 La Société devra s'assurer que chaque livraison de Produits est accompagnée d'un bordereau de livraison indiquant le numéro et la date de la Commande ainsi que la nature et la quantité de Produits livrés.
- 4.4 Tous les Produits devront être livrés au Client en caisses et/ou en palettes. Tous les Produits n'ayant pas une configuration standard devront être emballés dans un emballage non consigné. La Société s'efforcera de répondre à toutes les exigences particulières du Client en matière d'emballage qui lui seront notifiées au moment de la passation de la Commande. Un coût supplémentaire sera facturé au Client pour tout emballage particulier et la Société devra en informer
- 4.5 La Société devra faire tout son possible pour livrer les Produits au Client au Lieu de livraison au plus tard à la Date ou aux Dates de livraison. Toutes les livraisons devront être effectuées pendant les heures ouvrées.
- 4.6 Si le Lieu de livraison est un entrepôt de la Société :
- la Société devra informer le Client dès que les Produits sont prêts et/ou seront prêts à être retirés par le Client;
- le Client devra convenir avec la Société d'une date et d'une heure de retrait, tous les retraits devant être effectués pendant les heures ouvrées ;
- si le Client ne vient pas retirer les Produits au Lieu de livraison dans les 10 Jours Ouvrés suivant la date de retrait convenue et/ou si le Client n'a pas fixé une date de retrait des Produits dans les 10 Jours Ouvrés suivant la date à laquelle la Société informe le Client que les Produits sont (ou seront) prêts à être retirés, dans ce cas les dispositions de l'Article 4.8 s'appliqueront.
- 4.7 La Société ne saurait en aucun cas être responsable de tout retard dans la livraison des Produits causé par un Cas de Force majeure ou par le manquement du Client à fournir les Données de livraison, à mettre à jour les Données de livraison et/ou à donner toute autre instruction pertinente pour la fourniture des Produits.
- Sous réserve des dispositions des articles 4.12 et 4.13 des présentes Conditions Générales, si le Client ne prend pas 4.8 livraison des Produits livrés dans un délai de 10 Jours Ouvrés à compter de :
- 4.8.1 la date de livraison indiquée si la Société livre les Produits à un Lieu de livraison; ou
- la date à laquelle la Société informe le Client que les Produits sont prêts à être retirés au Lieu de livraison, si le Client retire les Produits, ou la date à laquelle les Parties ont convenu que le Client viendrait retirer les Produits, (Collectivement la « Date de livraison prévue »), sauf si le défaut ou le retard de livraison est causé par le non-respect par la Société des obligations qui lui incombent en vertu du Contrat :
- 4.8.3 la livraison des Produits sera réputée effectuée à 9 h le 10èmeJour ouvré suivant la Date de livraison prévue ;
- 4.8.4 la Société pourra, sans préjudice de tout autre droit et/ou recours:
- facturer au Client les frais d'entreposage et d'assurance des Produits que la Société aura engagés pour chaque jour suivant la période de 10 Jours ouvrés mentionnée ci-dessus, y compris les frais de transport engagés pour transporter les Produits concernés vers une aire d'entreposage ainsi que tous les frais supplémentaires engagés pour livrer les Produits au Client; et

GÉNÉRALES DE VENTE



- facturer au Client les Produits conformément à l'Article 7 des présentes Conditions Générales ; et
- revendre ou céder d'une autre manière les Produits (en tout ou partie) et, après déduction des frais raisonnables de (iii) stockage, d'assurance et de cession, facturer au Client tout manque à gagner par rapport au prix convenu des Produits (ou facturer au Client tout écart de prix par rapport à celui des Produits si le Client les a intégralement payés), si le Client n'a pas pris livraison des Produits dans les 20 Jours ouvrés suivant la Date de livraison prévue (et à condition qu'un accord ait été conclu par les Parties conformément à l'Article 4.12).
- 49 La Société a le droit de livrer les Produits en plusieurs livraisons partielles et chaque livraison partielle sera facturée séparément. Tout retard ou défaut de livraison partielle ne conférera pas au Client le droit d'annuler toute autre livraison
- 4.10 Sous réserve de l'Article 4.8.3 des présentes Conditions Générales, la livraison des Produits est réputée complète lorsque les Produits sont livrés par la Société ou en son nom au Lieu de livraison.
- 4.11
- 4.11.1 sera responsable de la sécurité du déchargement des Produits du véhicule de livraison (y compris de la fourniture de l'équipement et de la main-d'œuvre nécessaires) sauf disposition contraire expressément convenue avec la Société;
- 4.11.2 devra vérifier les Produits en se basant sur le bordereau de livraison;
- 4.11.3 devra veiller à ce que l'un de ses représentants signe la preuve de livraison de la Société en indiquant la date et l'heure de la livraison afin de confirmer la réception des Produits, et en indiquant sur le bon de livraison les réserves éventuelles liées au transport des Produits. Ces réserves devront impérativement être adressées par lettre recommandée avec avis de réception au transporteur dans les trois (3) jours hors jour férié suivant la livraison conformément aux dispositions de l'article L. 133-3 du Code de commerce – à défaut de quoi les Produits seront réputés avoir été livrés en bonne et due forme. Malgré les efforts déployés par la Société pour que la preuve de livraison soit signée par le représentant désigné par le Client tel que notifié à la Société, la Société pourra faire signer la preuve de livraison par toute autre personne présente sur le Lieu de livraison. Toute personne signant la preuve de livraison sera réputée avoir été autorisée à le faire par le Client ou en son nom ; et
- 4.11.4 devra informer la Société de tout Produit manquant ou endommagé dans les trois (3) jours suivant la livraison (en cas de dommage, dans la mesure où le Client peut identifier le dommage sans déballer les Produits). La Société devra dans les plus brefs délais mener une enquête au sujet des Produits manquants ou endommagés signalés par le Client et le Client devra autoriser la Société, si elle en fait la demande, à avoir accès aux Produits aux fins de l'enquête relative aux problèmes signalés. Dans le cas où le dommage dûment constaté résulte du fait de la Société, la Société remplacera, à titre gratuit, tout Produit endommagé et/ou livrera les Produits manquants le plus rapidement possible et ce remplacement ou cette livraison sera le seul recours du Client à cet égard. Dans le cas où il est avéré que le dommage résulte du fait du Client, la Société remplacera le(s) Produit(s) endommagé(s) au prix convenu entre les Parties. Toutes les autres questions relatives aux Produits relèveront de la Garantie.
- 4.12 Si le Client et la Société en conviennent, la Société pourra entreposer les Produits pour le compte du Client dans l'un de ses entrepôts pendant une période convenue pouvant aller jusqu'à 3 mois à compter de la Date de livraison prévue (à condition qu'une capacité de stockage suffisante soit disponible dans les entrepôts de la Société pour ce stockage) (« Période de stockage »). Si une Période de Stockage est convenue entre les Parties :
- la Société facturera au Client le prix d'achat des Produits en question conformément à l'article 7 ci-dessous, indépendamment de l'absence de livraison des Produits au Client;
- 4.12.2 la Société aura le droit de facturer au Client les frais de transport relatifs au déplacement des Produits par la Société entre ses différents sites (que ce soit au début de toute Période de Stockage et/ou au cours de toute Période de Stockage); ces frais de transport seront facturés à raison de 3% de la valeur totale des Produits;
- 4.12.3 avant l'expiration de la Période de stockage, la Société pourra fournir au Client les coordonnées des sociétés de stockage locales et le Client aura alors le droit de choisir sa propre société de stockage et de signer un contrat avec elle afin de poursuivre le stockage des Produits et de gérer les modalités de stockage (si elle ne prend pas livraison des Produits de la Société conformément à l'Article 4.12.4 ci-dessous);
- 4.12.4 la Société livrera les Produits au Client au Lieu de livraison ou le Client procédera au retrait des Produits auprès de la Société : et
- 4.12.5 si les Parties en conviennent, la Société prendra les dispositions nécessaires pour transporter les Produits de son entrepôt jusqu'à celui de la société de stockage choisie (moyennant le prix convenu par les Parties après réception par la Société de la demande de transport du Client) ; et
- 4.12.6 si le Client n'organise pas la livraison des Produits par la Société / la prise en charge des Produits et/ou le retrait des Produits auprès de l'entrepôt de la Société à la fin ou avant la fin de la Période de stockage, dans ce cas, les droits et recours de la Société visés à l'article 4.8 s'appliqueront.

GÉNÉRALES DE VENTE



4.13 Si la Société doit livrer les Produits au Lieu de livraison et si le Client (ou un tiers intervenant sur le Lieu de livraison) refuse d'accepter la livraison des Produits à la Date/aux Dates de livraison convenue(s) (« Livraison refusée »), la Société pourra facturer au Client les frais de transport liés à la Livraison Refusée (et le Client devra régler cette facture de frais à la Société conformément aux conditions visées à l'article 7 des présentes Conditions Générales). La Société devra, par ailleurs, informer le Client du montant des frais de transport liés à toute nouvelle livraison des Produits que la Société facturera au Client conformément à l'article 7. Ces droits viendront s'ajouter, sans préjudice, aux droits et recours de la Société visés à l'article 4.8 ci-dessus.

5 **Oualité**

- 5.1 La Société garantit qu'au moment de la livraison des Produits et, pendant une période de 12 mois à compter de la livraison (« Période de garantie »), les Produits seront :
- 5.1.1 Conformes en tout point au Plan de conception détaillée; et
- 5.1.2 Exempts de défauts de fabrication et de vices cachés; (ci-après collectivement la « Garantie »).
- 5.2 Sous réserve de l'Article 5.3, à condition que :
- 5.2.1 le Client notifie par écrit à la Société, pendant la Période de garantie, dans les 7 jours suivant la découverte que tout ou partie des Produits ne sont pas conformes à la Garantie ; et
- la Société dispose de la faculté d'examiner les Produits et le Client ait fourni à la Société (sur demande) tous les 5.2.2 renseignements, données et autres matériels requis par la Société pour évaluer la demande de garantie ; et
- 5.2.3 le Client (à la demande de la Société) retourne les Produits concernés à la Société (les frais de retour étant à la charge de la Société s'il est reconnu ultérieurement que les Produits présentent une non-conformité et sont couverts par la Garantie):
 - la Société pourra, à sa discrétion, réparer ou remplacer les Produits non-conformes ou rembourser le prix payé par le Client pour les Produits non-conformes.
- 5.3 La Société ne sera pas responsable du défaut de conformité des Produits si :
- postérieurement à la notification visée par l'Article 5.2.1 des présentes Conditions Générales, le Client utilise les Produits d'une autre façon l'utilisation normale du Produit ;
- 5.3.2 le Client a installé les Produits en sachant qu'ils étaient non-conformes;
- 5.3.3 le défaut résulte du non-respect par le Client des instructions données par la Société quant au stockage, à la mise en service, à l'installation, à l'utilisation et/ou à l'entretien des Produits ou (le cas échéant) des bonnes pratiques commerciales:
- 5.3.4 le défaut résulte de l'association et/ou de l'utilisation des Produits avec des produits qui n'ont pas été agréés par la Société et non-conformes aux spécifications, dessins, plans, y compris les pattes de fixation;
- 5.3.5 le défaut résulte du fait que la Société s'est conformée à un dessin, une conception, des données ou des informations fournies par le Client;
- 5.3.6 le Client modifie ou répare les Produits sans avoir au préalable obtenu le consentement écrit de la Société ;
- le défaut résulte d'une usure normale du Produit, d'un dommage causé par le Client quel qu'il soit, résultant d'une faute ou d'une néaligence, de conditions de stockage et/ou de fonctionnement anormales : et/ou
- 5.3.8 les Produits diffèrent du Plan de conception détaillée en raison de modifications apportées aux Produits pour qu'ils soient conformes aux lois et exigences réglementaires en vigueur et/ou en raison de l'application des tolérances de fabrication mentionnées à l'article 3.4 des présentes Conditions Générales. Sous réserve des dispositions du présent article, la Société ne sera pas responsable envers le Client du défaut de
 - conformité des Produits.
- La Garantie s'appliquera à tout Produit réparé et/ou remplacé mais uniquement pour la période restant à courir de la 5.4 Garantie accordée par la Société à l'égard des Produits initialement fournis.

6 Propriété et Risques

- 6.1 Les risques des Produits sont transférés au Client à la livraison.
- La propriété des Produits ne sera transférée au Client que lors de la survenue de l'un des événements suivants : 6.2
- Si la Société perçoit le paiement intégral des Produits (y compris les intérêts et autres sommes dus par le Client à la 6.2.1 Société au titre des Produits en question), le transfert de propriété se fera au moment du paiement;
- 6.2.2 Si le Client revend et/ou installe les Produits, la propriété sera transférée au Client conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales ; et
- 6.3 Tant que la propriété des Produits n'aura pas été transférée au Client, le Client :
- 6.3.1 devra entreposer les Produits séparément de tous les autres produits qu'il détient afin que les Produits soient clairement identifiés comme appartenant à la Société;
- 6.3.2 ne devra pas enlever, dénaturer ou masquer les marques d'identification figurant sur les emballages ou les Produits ;
- 6.3.3 devra conserver les Produits dans un état satisfaisant et veiller à ce qu'ils soient assurés à hauteur de leur valeur totale des Produits contre tous les risques à compter de la date de livraison;
- 6.3.4 informer immédiatement la Société en cas de survenue de l'un des événements visés aux articles 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 9.3 et 10 des présentes Conditions Générales; et



GÉNÉRALES DE VENTE



- 6.3.5 fournir à la Société tous les renseignements qu'elle pourra exiger à tout moment au sujet des Produits.
- Sous réserve des dispositions du présent Article, le Client pourra revendre ou utiliser les Produits dans le cours normal de ses affaires avant que la Société ne reçoive le paiement correspondant. Toutefois, si le Client revend ou utilise les Produits avant la réception du paiement, il le fera en sa qualité de mandant et non de mandataire de la Société et la propriété des Produits sera transférée de la Société au Client immédiatement avant que la revente et/ou l'utilisation n'ait lieu.
- Dans le cas où le transfert de propriété des Produits ne s'est pas encore opéré conformément à l'Article 6.2, la Société 6.5 pourra, à tout moment, exiger du Client la restitution de tous les Produits se trouvant en sa possession et/ou sous son contrôle qui n'ont pas été revendus, qui n'ont pas été irrévocablement intégrés à un autre produit et/ou installés. Si le Client ne s'exécute pas dans les plus brefs délais, le Client devra permettre à la Société d'accéder aux locaux du Client. Le cas échéant, le Client devra obtenir le droit d'accès de la Société aux locaux du tiers où sont entreposés les Produits.

Prix et Paiement

- 7.1 Le prix des Produits sera celui indiqué dans le Plan de conception détaillée sous réserve de modification convenue entre les Parties.
- 7.2 La Société pourra réviser le prix des Produits, à tout moment, sous réserve d'en informer le Client avant la livraison et que le Client accepte la révision. Cette révision permettra de tenir compte de :
- 7.2.1 tout facteur indépendant de la volonté de la Société (y compris les fluctuations des taux de change, les hausses d'impôts, taxes, droits, assurances et l'augmentation des coûts de main-d'œuvre et des matériels/matériaux);
- 7.2.2 toute demande de modification de la Date de livraison, des quantités, du type de Produits et, d'une manière générale, de toute modification des dispositions de la Commande. La Société facturera au Client tous les frais et dépenses qu'elle aura engagés et/ou qu'elle engagera si le Client annule tout ou partie d'un Contrat; ou
- 7.2.3 tout retard causé par les instructions du Client et/ou l'absence de communication par le Client à la Société d'informations ou d'instructions précises et/ou appropriées, y compris des Données de livraison.
- 7.3 Dans le cas où les Parties formalisent un contrat tel que visé par l'article 2.6 des présentes Conditions Générales, le prix convenu à l'occasion de la formalisation dudit contrat s'appliquera.
- 73 Le prix des Produits:
- 7.3.1 Est indiqué hors TVA ou autres taxes de vente que le Client devra payer en sus à la Société au taux en vigueur ; et
- 732 N'inclut pas les coûts et frais d'emballage et de transport spéciaux qui ne sont pas indiqués dans le Plan de conception détaillée et/ou ne figurent pas dans les Données de livraison avant la date à laquelle le Plan de conception détaillée est adressé au Client.
- 74 Sous réserve des dispositions de l'Article 4, la Société émettra une facture correspondant à la vente des Produits au Client au moment de la livraison des Produits.
- 75 Le Client s'engage à payer la facture en totalité dans un délai de 45 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture. Dans le cas où le Client atteint son plafond de crédit, le Client s'engage à payer la totalité dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.
 - En tout état de cause, le paiement devra être effectué sur le compte bancaire indiqué par la Société. Le délai de paiement est une condition essentielle. Les sommes versées seront utilisées par la Société pour couvrir la plus ancienne des factures restée impavée.
- Si le Client ne s'acquitte pas d'une somme due à la Société à sa date d'exigibilité, il sera appliqué, de plein droit et sans 7.6 mise en demeure préalable, une pénalité de retard calculée sur la base d'un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur conformément à la réglementation applicable. Ces intérêts courront au jour le jour à compter de la date d'échéance jusqu'à la date de paiement effectif de la somme exigible, indépendamment de toute décision de justice. Le Client sera également redevable de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros prévue à l'article L.441-10 du Code de commerce. Une indemnité complémentaire en cas de frais de recouvrement supérieur pourra toujours être demandée au Client par la Société sur justification.
- 7.7 Le Client s'engage à payer toutes les sommes dues au titre du Contrat en totalité et sans compensation, déduction, retenue ou créance à compenser (à l'exception de toute déduction ou retenue exigée par la loi).

8

- Sans préjudice des autres droits et recours dont elle dispose, la Société pourra résilier le Contrat avec effet immédiat en 8.1 donnant un préavis écrit au Client si :
- Le Client commet une violation substantielle de ses obligations issues des présentes Conditions Générales ne remédie pas à ce manquement dans un délai de 14 jours suivant la notification écrite du Client le mettant en demeure de le faire;
- 8.1.2 Le Client suspend, menace de suspendre, cesse ou menace de cesser d'exercer toutes ses activités ou une partie substantielle de celles-ci;
- 8.1.3 La situation financière du Client se dégrade à tel point que la capacité de la Société à remplir correctement ses obligations en vertu du Contrat a été compromise ; et/ou
- Le Client n'est plus en mesure de payer ses dettes à leur échéance et/ou reconnait qu'il n'est plus en mesure de les payer. 8.1.4
- 8.2 Sans limiter les autres droits et recours dont elle dispose, la Société pourra suspendre la livraison des Produits en vertu du Contrat ou de tout autre contrat conclu entre le Client et la Société si l'un des événements énumérés aux Articles 8.1.1 à 8.1.4 des présentes Conditions Générales concerne le Client ; ou

GÉNÉRALES DE VENTE



- 8.3 Sans limiter les autres droits et recours, la Société pourra mettre fin au Contrat avec effet immédiat en notifiant par écrit sa décision au Client si ce dernier ne paie pas toute somme due en vertu du Contrat à sa date d'échéance.
- 8.4 La Société pourra, sans engager sa responsabilité envers le Client, résilier la Commande à tout moment avant l'expédition des Produits en donnant au Client un préavis écrit d'au moins 5 Jours Ouvrés.
- Le Client pourra résilier la Commande à tout moment avant l'expédition des Produits en donnant à la Société un préavis 8.5 écrit d'au moins 3 Jours Ouvrés. Dans ce cas :
- 8.5.1 le Client devra rembourser à la Société tous les frais et dépenses que la Société aura engagés dans le cadre de l'exécution de la Commande jusqu'à la date de résiliation, y compris tous les frais et dépenses relatifs aux matériels/matériaux achetés pour la fabrication des Produits et de toutes les pièces qui sont entièrement ou partiellement fabriquées à la date de résiliation : et
- si le Client ne paie pas les frais et dépenses mentionnés à l'article précédent, la Société pourra livrer les Produits au Client et les facturer au Client.
 - Le Client doit être conscient que la fabrication des Produits peut débuter dès sa validation du Plan de conception détaillée et que des frais sont susceptibles d'être engagés à compter de cette date dans le cadre de l'exécution du Contrat et que ces frais devront être remboursés par le Client à la Société conformément aux dispositions du présent Article.
- Le Client pourra, après avoir obtenu l'accord préalable et exprès de la Société, retourner à la Société tout Produit livré afin 8.6 que celui-ci puisse être revendu, à condition que :
- le Client paie à la Société 40 % du prix des Produits en question à titre de règlement des frais de stockage des Produits 8.6.1 retournés :
- 8.6.2 les Produits en question soient des articles à rotation rapide et fassent partie des stocks actuels de la Société;
- les Produits soient retournés à la Société aux frais du Client ; et
- 8.6.4 les cartons de produits soient pleins et non ouverts et les produits ne soient pas endommagés (et puissent de ce fait être remis en vente).
- 8.7 En cas de résiliation, le Client devra régler à la Société toutes les factures et tous les intérêts impayés, ainsi que tous les frais et dépenses engagés par la Société avant la date de résiliation de la Commande.
- La résiliation de la Commande n'affectera pas les droits et recours dont disposent les Parties au moment de la résiliation. 8.8 Toute disposition des présentes Conditions Générales qui, expressément ou implicitement, doit prendre effet à la date de résiliation ou après cette date continuera d'être valable et contraignante.

9 Responsabilité

- 91 Aucune disposition des présentes Conditions générales ne limitera ou n'exclura la responsabilité de la Société :
- 9.1.1 En cas de décès ou de dommages corporels causés par sa faute ou par celle de ses employés, mandataires ou sous-
- 912 En cas de fraude ou de fausse déclaration frauduleuse :
- En cas de dommage causé par les produits défectueux au sens des articles 1245-1 à 1245-17 du Code civil) ; et/ou 9.1.3
- En cas de situation dans laquelle il serait illégal pour la Société d'exclure ou de restreindre sa responsabilité.
- 9.2 Sous réserve des dispositions de l'article 9.1 :
- 9.2.1 la Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable contractuellement envers le Client, pour tout :
- (i) manque à gagner;
- perte d'affaires, perte de contrats et/ou perte d'opportunités d'affaires; (ii)
- (iii) perte d'économies prévues ;
- (iv) pertes économiques ;
- atteinte à l'image de marque et/ou à la réputation ; et/ou (V)
- dommage indirect ou consécutif (vi)
 - résultant du Contrat ou en rapport avec celui-ci;
- La responsabilité contractuelle de la Société envers le Client pour toutes les autres pertes résultant du Contrat ou s'y 9.2.2 rapportant, ne pourra, en aucun cas, dépasser le prix des Produits.
- Si l'exécution de ses obligations par la Société est entravée ou retardée en raison d'un acte et/ou d'une omission du Client 9.3 et/ou de ses représentants, la Société ne sera pas responsable de toute violation de ses obligations en résultant et le Client devra rembourser la Société, sur demande, tous les frais et dépenses que la Société engagera du fait de ces actes et/ou omissions du Client et/ou de ses représentants.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



10 **Cas de Force maieure**

La Société ne sera pas tenue responsable de tout retard dans l'exécution (ou de tout défaut d'exécution) de ses obligations en vertu du Contrat si ce retard ou ce défaut résulte d'un Cas de Force majeure.

Si le retard ou l'inexécution dure plus de 90 jours, chacune des Parties pourra résilier le contrat moyennant un préavis écrit de 5 jours ouvrables notifié à l'autre Partie.

Aux fins du présent Article, sont notamment considérés comme des Cas de Force majeure, sans que cette liste ne soit exhaustive, les catastrophes naturelles, tels que les incendies, inondations, effondrements, tremblements de terre, les embargos, querres, grèves, émeutes ainsi que les conditions météorologiques défavorables, perturbations de circulation et/ou des pannes de tout moyen de transport.

11

- 111 Cession: La Société pourra, à tout moment, céder, transférer, donner en nantissement, sous-traiter ou négocier de quelque manière que ce soit tout ou partie de ses droits et obligations. Le Client ne pourra pas céder, transférer, donner en nantissement, sous-traiter ou négocier de quelque manière que ce soit tout ou partie de ses droits et obligations sans avoir au préalable obtenu le consentement écrit de la Société.
- Confidentialité : Le Client s'engage à ne divulquer à aucun moment à quiconque des informations confidentielles 11.2 concernant les activités, les affaires, les clients ou les fournisseurs de la Société, sauf dans les cas autorisés par le présent Article. Le Client pourra divulquer des informations confidentielles de la Société : (i) à ses employés, dirigeants, représentants, sous-traitants ou conseillers qui ont besoin de connaître ces informations aux fins de l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu des présentes. Le Client devra s'assurer que ses employés, dirigeants, représentants, sous-traitants ou conseillers à qui il divulgue des informations confidentielles de la Société se conformeront aux dispositions du présent Article 11.2 ; et (ii) si la loi, un tribunal compétent ou toute autorité gouvernementale ou réglementaire l'exige. Le Client ne devra utiliser les informations confidentielles de la Société que pour s'acquitter de ses obligations en vertu du Contrat.
- Intégralité des Conditions Générales: Les présentes Conditions Générales représentent l'intégralité des accords auxquels sont parvenues les Parties et remplacent tous les accords, promesses, assurances, garanties, déclarations et accords antérieurs, écrits ou verbaux, conclus entre elles, ayant le même objet de celui des présentes. Chaque Partie reconnait qu'elle ne disposera d'aucun recours à l'égard de toute déclaration, promesse, assurance ou garantie (faite de bonne foi ou par négligence) qui n'est pas visée par les présentes Conditions Générales.
- Modification : Aucune modification des présentes Conditions Générales ne pourra intervenir postérieurement à 11.4 la passation de la Commande, sauf accord contraire des Parties ou modification rendue impérative par l'effet des dispositions légales, réglementaires et environnementales en vigueur.
- 11.5 Renonciation: Le fait pour l'une des Parties de ne pas exercer ou d'exercer tardivement un droit ou un recours visé par les présentes ou par la loi ne constituera pas une renonciation à ce droit ou à tout autre droit ou recours, ni n'empêchera, ni ne restreindra l'exercice futur de ce droit ou de tout autre droit ou recours. L'exercice unique ou partiel de ce droit ou recours n'empêchera et ne restreindra pas l'exercice futur de ce droit ou de tout autre droit ou recours.
- Divisibilité: Si une disposition ou une partie d'une disposition des présentes Conditions Générales est ou devient nulle, illégale ou non exécutoire, elle sera réputée modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour qu'elle devienne valable, légale et exécutoire. Si une telle modification est impossible, la disposition en question ou la partie de la disposition en question en vertu du présent Article n'affectera pas la validité des autres dispositions.





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



11.7 Notifications:

- 11.7.1 Toute notification destinée à une Partie dans le cadre du Contrat devra être faite par écrit et devra, soit être remise en main propre, soit être envoyée par courrier dûment affranchi au tarif prioritaire, soit être transmis par tout autre service de livraison le jour ouvré suivant à l'adresse de son siège social (s'il s'agit d'une société) ou à l'adresse de son principal établissement (dans tout autre cas) ou à toute autre adresse indiquée par écrit par cette Partie comme adresse de remplacement en vertu du présent Article, soit être transmise par télécopie.
- 11.7.2 Toute notification sera réputée reçue : (i) si elle est remise en main propre contre récépissé, ou lors de la première présentation à la bonne adresse s'il s'agit d'un Jour ouvré (ii) si elle est envoyée par la poste dûment affranchie au tarif prioritaire ou par un autre service de livraison le jour ouvré suivant, à 9 h le deuxième Jour ouvré suivant sa remise aux services postaux ou à l'heure enregistrée par le service de livraison ; et (iii) si elle est transmise par télécopieur, au moment de la transmission ou, si la transmission est effectuée en dehors des heures de travail du lieu de réception, à l'heure de reprise du travail. Aux fins du présent Article, les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, hors jour férié au lieu de réception.
- 11.7.3 Le présent Article ne s'applique pas à la signification d'actes de procédure ou d'autres documents devant être transmis dans le cadre d'une action en justice ou, le cas échéant, de toute autre procédure de règlement des litiges.
- Droit applicable: Les présentes Conditions Générales, tout litige ou réclamation (y compris les litiges ou 11.8 réclamations non contractuels) en résultant ou en rapport avec celles-ci ou avec leur objet, formation, exécution, résiliation ou interprétation sera régi et interprété selon le droit français. Chaque Partie fait irrévocablement attribution de compétence exclusive aux tribunaux de Paris pour le règlement de tout litige ou de toute réclamation (y compris des litiges ou réclamations non contractuels) résultant des présentes Conditions Générales ou en rapport avec celle-ci, avec leur objet et/ou formation, exécution, résiliation ou leur interprétation.